



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

AVIS PUBLIC

N/Réf. : G1 303 013

PÉRIODE DES FÊTES

SERVICES DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Dans le contexte de pandémie de COVID-19, tous les bureaux de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan seront fermés pour la période des fêtes du **23 décembre 2020 à midi jusqu'au 10 janvier 2021 inclusivement**. L'horaire habituel reprendra le lundi 11 janvier 2021.

SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

Pour un soutien immédiat pendant la fermeture des bureaux, il sera possible de joindre Info-Santé et Info-Social en tout temps en composant le **8-1-1**. Pour la protection de la jeunesse, le numéro d'urgence à composer est le 1 800 463-9188. Si la COVID-19 vous inquiète, vous pouvez composer le 1 877 644-4545 (sans frais) ou le 418 644-4545. Il est également possible de joindre la ligne d'écoute et d'entraide Apu pekussin au 418 275-5386, poste 1474.

Pour toute question ou demande en lien avec le Principe de Jordan pendant la fermeture de nos bureaux, vous pouvez composer le 1 833 753-6326 ou communiquer par courriel : sac.principedejordan-qc-jordanprincipe.isc@canada.ca.

SECOURS D'URGENCE

Nous vous rappelons que pour obtenir rapidement du secours d'urgence des pompiers, ambulanciers ou policiers, vous devez composer le **9-1-1**. Pour joindre un policier de la Sécurité publique de Mashteuiatsh en tout temps, vous pouvez composer le 418 275-3333.

TRAVAUX PUBLICS ET HABITATION (URGENCE)

En cas d'urgence ou de problèmes majeurs seulement, il sera possible de joindre l'ouvrier d'entretien des bâtiments (bâtiments publics et logements communautaires) au 418 671-2048 ou celui des services publics (entretien des rues et trottoirs, aqueduc, égout) au 418 637-1885.

JOURNÉE DE COLLECTE DÉPLACÉE EXCEPTIONNELLEMENT AU LUNDI

Durant la période des fêtes, il y aura collecte des matières récupérables (bac bleu) et organiques (bac brun) le lundi 28 décembre, alors que l'enlèvement des ordures ménagères aura lieu le lundi 4 janvier.

« Tshima milupaliek ume Nipaimahanan mahk Utshemitunan! »

AFFICHÉ LE 16 DÉCEMBRE 2020

CALENDRIER DU TEMPS DES FÊTES



COVID-19

Écoles Amishk et Kassinu Mamu

- Enseignement à distance les 17 et 18 décembre
- Journées pédagogiques du 21 au 23 décembre
- Fermeture du 17 décembre au 10 janvier

Service de garde scolaire

- Ouvert les 17 et 18 décembre et du 21 au 23 décembre uniquement pour les enfants du personnel des services essentiels et prioritaires
- Fermeture du 24 décembre au 10 janvier

Bureaux de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

- Fermeture du 23 décembre à 12 h au 10 janvier

Réceptions des fêtes

- Rassemblements privés interdits pour la période des fêtes (seules les personnes qui résident à une même adresse pourront se côtoyer durant cette période)
- Possibilité pour les personnes seules et leurs enfants de choisir une bulle familiale unique et de s'y joindre pour certaines activités pendant le temps des fêtes du 17 décembre au 10 janvier

Activités de plein air permises à compter du 17 décembre dans le respect des consignes sanitaires

- Groupes de 8 personnes maximum
- Aucun rassemblement dans des cours ou sur des terrains privés
- Possibilité de profiter des sentiers accessibles au site Uashassitsh et de la patinoire aménagée sur la piste d'athlétisme derrière le centre Amishkuisht



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
13 DÉCEMBRE Respect du niveau d'alerte régional	14 Respect du niveau d'alerte régional	15 Respect du niveau d'alerte régional	16 Respect du niveau d'alerte régional	17 Pause	18 Pause	19 Pause
20 Pause	21 Pause	22 Pause	23 Bureaux fermés à compter de 12 h Pause	24 Pause	25 Pause	26 Pause
27 Pause	28 Pause	29 Pause	30 Pause	31 Pause	1 JANVIER Pause	2 Pause
3 Pause	4 Pause	5 Pause	6 Pause	7 Pause	8 Pause	9 Pause
10 Pause	11 Respect du niveau d'alerte régional	12 Respect du niveau d'alerte régional	13 Respect du niveau d'alerte régional	14 Respect du niveau d'alerte régional	15 Respect du niveau d'alerte régional	16 Respect du niveau d'alerte régional

Bureaux de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan fermés

Nouvelles mesures

- Fermeture des commerces non prioritaires du 25 décembre au 10 janvier
- Télétravail obligatoire dans les bureaux du 17 décembre au 10 janvier, sauf pour les emplois où la présence est jugée nécessaire par l'employeur, privé ou public